

Déclaration liminaire CAPA du 19 décembre 2014

Promotion s profs / CE d'EPS.

La tenue de cette CAPA , aujourd'hui Vendredi 19 déc 2014 sera donc la dernière de ces 4 années passées dans lesquelles nous avons pu faire valoir majoritairement et souverainement, la représentativité du personnel EPS et de notre discipline. Le ministère a modifié le nombre de commissaires paritaires en EPS, en le passant de 7 à 9, alors que rien ne le justifiait puisque le nombre d'électeurs était en baisse ; cela dans le but évident de favoriser l'entrée d'autres forces syndicales dans les Commissions Paritaires (CAP). Cette Stratégie ministérielle a donc (forcement) porté ses fruits.

Malgré cette volonté ministérielle, le SNEP FSU ne vacille guère. Avec 81,97%, des voix des enseignants d'EPS à la CAP nationale le SNEP-FSU toujours plébiscité par la profession .

Avec (toujours) 85% aux CAP académiques, le SNEP-FSU confirme encore une représentativité exceptionnelle (84% aux élections CAPN de 2011). **La participation est passée de 49.25% en 2011 à plus de 60% en 2014**, (ce qui paraissait inenvisageable au départ). La hausse de participation par rapport aux élections de 2011, a permis l'augmentation du nombre de voix pour le SNEP-FSU..

En remportant 8 sièges sur 9 (Capa profs eps) , en confirmant ces 2 sièges en CAPA agrégés, et en votant encore plus massivement pour leur syndicat, les enseignants d'EPS plébiscitent son activité permanente, le travail de ses militants à tous les niveaux et les propositions qu'il porte pour le service public de l'éducation, de l'éducation physique et sportive et du sport scolaire.

En ce qui concerne à proprement parlé les questions d'avancement d'échelon, le ministère fait perdurer un système d'avancement différencié qui ne règle aujourd'hui aucun problème et n'engendre souvent qu'injustices et aigreurs auprès de nos collègues. Comment justifier qu'a priori 7 professeurs EPS sur 10 seront exclus du grand choix, ont-ils démerité ? Nous continuons à ce sujet de revendiquer un avancement d'échelon au meilleur rythme pour tous qui, à l'identique de nombreux autres corps, serait plus en phase avec la nécessité du travail en équipe et de la coopération indispensable dans nos métiers.

Par ailleurs, comme l'avancement se fonde sur le cumul des notes pédagogiques et administratives, nous souhaiterions disposer si possible avant la CAPA de quelques éléments qui nous paraissent indispensables pour établir un portrait fidèle de notre académie :

- Le nombre d'inspections de l'année précédente (comparé aux années antérieures),
- Le nombre d'enseignants ayant une note pédagogique relevant d'une inspection de plus de 5 ans
- Un comparatif des notes pédagogiques et administratives des Titulaires Remplaçants avec celles des titulaires

De façon générale, nous constatons qu'un trop grand nombre d'enseignants ont des notes très anciennes, ce malgré la nomination de 2 nouvelles personnes à la fonction d'Inspecteur

dans notre académie, et nous pouvons ici saluer le bienfait d'un poste supplémentaire d'Inspecteur pédagogique Régional. D'ailleurs le récent rapport de l'inspection générale sur l'évaluation met en exergue le retard particulier de l'EPS sur ce point. Il nous paraît nécessaire dans ce cadre que soit mise en place une procédure de « rafraîchissement » des notes. Des enseignants n'ayant pas été promus du seul fait que leur note pédagogique soit trop ancienne seraient tout à fait fondés à dénoncer et demander réparation de cette injustice.

En ce qui concerne notre académie, peu ou pas de changements apparaissent, ce qui nous amène à des constats récurrents :

- nos collègues CE ne peuvent prétendre atteindre l'indice terminal pour des raisons de période allongée entre 2 échelons en classe exceptionnelle.
- Les collègues affectés à l'enseignement supérieur bénéficient toujours de barèmes plus conséquents dus à une notation nettement plus importante que celle des collègues en établissement. Leur progression de carrière est donc forcément plus rapide et prioritaire au détriment de ceux cités.

Pour finir, nous tenons à rappeler une fois de plus que pour le SNEP-FSU, un véritable plan de revalorisation salariale doit intégrer les revendications suivantes :

1. Un avancement pour tous au rythme le plus favorable.
2. Une refonte de la grille indiciaire incluant la Hors-Classe et débutant à l'équivalent du 5ème échelon.
3. Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies depuis 2000 par une augmentation de 13% de la valeur du point d'indice.
4. Une carrière cylindrique qui permette à tous d'atteindre l'indice terminal du corps (783) soit l'indice terminal de la Hors-classe Professeur EPS.
5. La suppression du régime indemnitaire et celle d'une partie du salaire liée à la manière de servir.

Les Commissaires paritaires

SNEP FSU Nice